



2021-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 20/05/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Michel BEGON qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

OBJET : PROJET DE POLE SANTE, DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée depuis plusieurs mois sur la nécessité de développer l'offre de santé existante pour répondre aux besoins de la population celle, vieillissante, rapprochant son lieu d'habitat du centre-bourg, celle, plus jeune appréciant la facilité d'accès aux services médicaux au cœur du village (stationnement aisé, services regroupés, etc...), favorisant ainsi la prise en compte du vieillissement de la population, l'accueil des plus jeunes et le maintien du lien intergénérationnel.

Dans son projet d'aménagement et de développement durable, élaboré lors de la mise en place du PLU, la commune affiche l'objectif de renforcer son caractère de bourg centre rassemblant équipements, commerces et services.

Dans l'organisation territoriale du SCOT du Pays du Velay approuvé le 3 septembre 2018, la commune de Blavozy est définie comme une commune structurante dont l'attractivité et la présence d'équipements dépassent les frontières communales, pour rayonner sur les communes environnantes.

Le projet de pôle de santé s'inscrit donc dans les objectifs déclinés ci-avant, répondant aux attentes de la population Blavoizienne et des communes périphériques.

Après avoir présenté le coût prévisionnel de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région AURA.

.../...



2021-47

Le plan de financement prévisionnel se détaille comme suit :

DEPENSES HT	RECETTES	
749 700 €	Région :	250 000 €
	Autofinancement :	499 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le MAIRE à solliciter une subvention, au montant le plus élevé possible, auprès de la Région AURA ;
- AUTORISE Monsieur le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation du présent projet.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/05/2021
Pour extrait certifié conforme